

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 12 décembre 2022 à 19 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et de la signification de l'avis de convocation

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 01. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca. Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget de l'année financière 2023
4. Lecture et adoption du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. Levée de la séance

2022-216 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 9 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Lecture et adoption du budget de l'année financière 2023

2022-217 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

Considérant que le conseil municipal doit préparer et adopter les prévisions budgétaires de l'année financière 2023 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public d'adoption a été donné le 1^{er} décembre 2022 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables adopte le budget de l'année financière 2023 des revenus et des dépenses de fonctionnement qui suit :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Postes budgétaires	2023
Taxes sur la valeur foncière	685 955 \$
Tarifification pour les services	179 345 \$
Tarifification - Service de la dette (aqueduc, égout et voirie complémentaire)	76 985 \$
Paiement tenant lieu de taxes	22 435 \$
Transfert de droit (compensation TVQ)	10 170 \$
Transfert de droit (péréquation)	29 160 \$
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais	195 450 \$
Services rendus	50 900 \$
Imposition de droits	21 150 \$
Amendes et pénalités	500 \$
Intérêts	5 350 \$
Autres revenus (redevances éoliennes)	122 465 \$
Sous-total	1 399 865 \$
Affectation du surplus accumulé	66 750 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	1 466 615 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Postes budgétaires	2023
<u>Administration générale</u>	
Conseil municipal	36 825 \$
Gestion financière et administrative	160 235 \$
Greffe	6 600 \$
Évaluation	43 200 \$
Autres	53 640 \$
Sous-total	300 500 \$
<u>Sécurité publique</u>	
Police	49 175 \$
Sécurité incendie	160 035 \$
Autres (service de fourrière)	300 \$
Sous-total	209 510 \$
<u>Transport</u>	
Voirie municipale	134 860 \$
Enlèvement de la neige	200 990 \$
Éclairage des rues	9 130 \$
Circulation et stationnement	2 000 \$
Transport collectif	2 250 \$

Sous-total	349 230 \$
Hygiène du milieu	
Eau et égout	69 315 \$
Matières résiduelles	125 880 \$
Cours d'eau	3 200 \$
Autres (vidange des boues de fosses septiques)	30 800 \$
Sous-total	229 195 \$
Santé et bien-être	
Logement social	24 250 \$
Autres dépenses pour la famille (garderie municipale)	20 550 \$
Sous-total	44 800 \$
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	38 200 \$
Promotion et développement économique	14 755 \$
Projet de mise en valeur (embellissement)	2 000 \$
Sous-total	54 955 \$
Loisirs et culture	
Activités récréatives	74 795 \$
Activité culturelles	12 960 \$
Sous-total	87 755 \$
Frais de financement	
Intérêt sur la dette à long terme	24 320 \$
Autres frais de financement	7 200 \$
Sous-total	31 520 \$
Autres activités financières	
Remboursement en capital de la dette à long terme	168 800 \$
Remboursement au fonds de roulement	- \$
Affectation à la réserve financière - Vidange des étangs aérés (boues municipales)	4 200 \$
Affectation à la réserve financière - Vidange des boues de fosses septiques	(13 850) \$
Sous-total	159 150 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 466 615 \$

Que le conseil municipal soit autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes;

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin municipal diffusé sur tout le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables, le tout conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Lecture et adoption du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025

2022-218 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Considérant que le conseil doit également adopter un programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 conformément à l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public d'adoption a été donné le 1^{er} décembre 2022 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 qui suit :

INVESTISSEMENTS	2023	2024	2025
Logiciels informatiques pour l'administration	2 000 \$		
Réaménagement du bureau municipal		25 000 \$	
Radios mobiles numériques pour les travaux publics		7 000 \$	
Remplacement de lampadaires au DEL	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Remplacement des lampes UV pour le traitement de l'eau potable		20 000 \$	
Amélioration chauffage et climatisation au centre communautaire	20 000 \$		
Réfection des aires de jeux au centre communautaire	30 000 \$		
Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques		27 000 \$	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	56 000 \$	83 000 \$	4 000 \$

FINANCEMENT	2023	2024	2025
Surplus accumulé non affecté	17 000 \$	56 000 \$	4 000 \$
Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)	15 000 \$		
Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Programme de développement des communautés (PDC)	11 000 \$		
URLS - Programme de soutien financier pour des initiatives structurantes en loisir	9 500 \$		
Fonds de visibilité Innergex	3 500 \$		
Programme de subvention de 4 500 bornes (PS4500B)		12 000 \$	
Propulsion Québec - Programme Recharge+		15 000 \$	
TOTAL DU FINANCEMENT	56 000 \$	83 000 \$	4 000 \$

Que le tableau ci-dessus présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations qui pourraient être réalisées au cours des trois (3) prochaines années ainsi que du financement possible.

Qu'un document explicatif du programme triennal des immobilisations soit publié dans le bulletin municipal diffusé sur tout le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables, le tout conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6. Levée de la séance

2022-219 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de lever la séance à 19 h 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire